**SEANCE DU 8 OCTOBRE 2021**

L’an deux mil vingt et un, le 8 octobre, à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Linards, dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M Philippe RAIGNÉ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04/10/2021

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents ......................................... 12

Votants .......................................... 15

Présents : Mrs et Mmes. RAIGNE, DEBLOIS, VILLENEUVE-LAMOUREUX, TAURON, SAUTOUR, FAUCHER P., FAURE, JEANDILLOU, PACREAU, POURSAT, DULAC, BELLIER.

Mme Catherine DEBORD a donné procuration à Mme Marie-Noëlle DEBLOIS

Mr Damien FAUCHER a donné procuration à Mr Denis TAURON

Mr Didier BROUSSE a donné procuration à Mme Anaïs POURSAT

Secrétaire de séance : Mme VILLENEUVE

**APPROBATION COMPTE RENDU DU 21 SEPTEMBRE 2021**

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la réunion du 21 septembre 2021.

Le conseil municipal approuve, à l’unanimité, ledit compte rendu.

**TABLEAU DES ADJOINTS**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal détermine le nombre d’adjoints sans que celui-ci ne puisse excéder 30% du nombre total de conseillers. Linards peut donc élire 4 adjoints. Suite à la démission de Michel VENTENAT, 2ème adjoint, monsieur le Maire propose de rester à 3 adjoints ; Mme Marie-Noëlle DEBLOIS restant 1ère adjointe, Mme Virginie VILLENEUVE-LAMOUREUX devenant 2ème adjointe et Mr Denis TAURON, 3ème adjoint.

Ingrid DULAC demande pourquoi cette proposition ?

Mr le Maire explique que la délégation attribuée à Mr VENTENAT concernait la gestion du personnel technique, compétence reprise par lui-même et Denis TAURON.

Le Conseil municipal, à l’unanimité des membres présents, décide de n’attribuer que 3 postes d’adjoints.

**ASSURANCE STATUTAIRE**

Mr le maire donne lecture du courrier de la CIGAC (GROUPAMA), évoquant que l’analyse de la situation montre une dégradation flagrante du nombre de sinistres déclarés. Aussi, le contrat sera dénoncé au 31 décembre 2021. Cette assurance rembourse les indemnités journalières des agents en maladie. La cotisation a déjà été augmentée il y a 2 ou 3 ans avec des taux à 10.49% et 1.10%.

Mr la maire propose d’adhérer pour 3 ans, à compter du 1er janvier 2022, au contrat groupe proposer par le CDG 87 auprès de l’assurance SOFAXIS-CNP dont les taux s’élèvent à 7.65% et 1.15%.

Le Conseil municipal, à l’unanimité des membres présents, décide d’adhérer au contrat groupe proposé par le CDG 87 et autorise monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

**SEHV EXTINCTION EP**

Monsieur le Maire rappelle que le SEHV (Syndicat Energie de la Haute-Vienne) est chargé de la gestion de l’éclairage public.

Le Conseil municipal doit se prononcer sur les dates, les heures et le territoire concernés par l’extinction de l’éclairage public la nuit.

Deux plages horaires sont possibles. Monsieur le Maire suggère d’éteindre les candélabres de 23 h à 6 h, soit 7 heures, d’où une économie sur la facture d’électricité estimée à 15 000.00€, sur tout le territoire communal.

Marie-France FAURE souligne que toute la population n’est pas d’accord pour les lampadaires soient éteints.

Denis TAURON pense que souvent les gens ne sortent pas la nuit et que donc ils ne s’en rendront même pas compte.

Anaïs POURSAT souligne que pour des raisons d’équité tout le territoire doit être concerné par l’extinction de l’éclairage public.

Pascal FAUCHER demande ce qu’ont décidé les autres communes.

Monsieur le Maire informe que chaque commune a fait son propre choix.

Corinne JEANDILLOU demande à ce que la sortie de la salle des fêtes reste éclairée car cela peut être dangereux en cas de manifestations.

Monsieur le Maire explique qu’il existe une possibilité de raccorder le lampadaire existant à un interrupteur.

Ingrid DULAC demande s’il ne serait pas approprié d’installer des lampadaires solaires aux endroits stratégiques comme devant la pharmacie.

Denis TAURON pense qu’il faut être pédagogue et commencer par une plage horaire allant de minuit à 5 h du matin jusqu’au 30 avril puis allonger le créneau de 23 h à 6 h à compter du 1er mai 2022, laissant aux gens le temps de s’habituer.

Le Conseil municipal, par 1 abstention et 14 voix pour, décide que l’éclairage public sera éteint de minuit à 5 h jusqu’au 30 avril 2022 puis de 23 h à 6 h à compter du 1er mai 2022.

Les travaux d’une durée estimée à 2 mois débuteront dès que possible.

**SUBVENTIONS 2022**

Monsieur le Maire rappelle que les demandes de subventions auprès du Conseil départemental doivent être déposées avant le 15 octobre 2021. Trois dossiers, classées par ordre de préférence, peuvent ainsi être transmis.

Cette année, monsieur le Maire souhaite soumettre les projets suivants :

* Voirie 2022 : le montant prévisionnel des travaux s’élève à 49 992.73€ TTC subventionnable à hauteur de 50% du montant HT.
* Cour de l’école primaire : la dépense prévisionnelle est de 24 818.88€ TTC ; il s’agit de reprendre le revêtement avec de l’enrobé à chaud. Les arbres ont été coupés, Pascal FAUCHER pense qu’il faut en replanter. Denis TAURON dit que cela apporte une fraicheur naturelle. Monsieur Le Maire va chercher une essence compatible avec le climat et dont les racines ne restent pas en surface.
* Réfection de bâtiments communaux :il s’agit des escaliers de la mairie et de la salle Antoine Blondin plus les joints des murets. ; du mur de l’église qui s’affaisse et de l’atelier de La Gallie où il faut réduire les parties vitrées, refaire les joints des murs ainsi que la partie sanitaire. Le coût des travaux se monte à 29 011,44€ TTC.

Le Conseil municipal, à l’unanimité des membres présents, autorise monsieur le Maire à déposer des dossiers de demande de subvention pour les trois dossiers précités.

**COMMISSIONS**

Suite à la démission de plusieurs conseillers municipaux, monsieur le Maire souhaite reformer et modifier les commissions communales, tel que suit :

1. **La commission « solidarité pour tous » ;**

- Mmes/MM Philippe RAIGNÉ (président), Marie-Noëlle DEBLOIS (vice-présidente), Catherine DEBORD, Didier BROUSSE, titulaires ;

- Mmes Marie-Laure PACREAU, Marie-France FAURE suppléants.

1. **La commission « école, affaires scolaires, jeunesse » ;**

- Mmes/M Philippe RAIGNÉ (président), Virginie VILLENEUVE (vice-présidente), Catherine DEBORD, Anaïs POURSAT, titulaires ;

- Mme/MM Corinne JEANDILLOU, Jean Claude SAUTOUR, suppléants.

1. **La commission « communication externe » ;**

- Mmes/MM Philippe RAIGNÉ (président), Virginie VILLENEUVE (vice-présidente), Marie-Laure PACREAU, Corinne JEANDILLOU, Ingrid DULAC, Jean Claude SAUTOUR, titulaires.

- Mme/M Catherine DEBORD, Denis TAURON, suppléants.

1. **La commission « associations – activités culturelles » ;**

Mmes/MM Philippe RAIGNÉ (président), Denis TAURON (vice-président), Marie-Noëlle DEBLOIS, Catherine DEBORD, Ingrid DULAC, titulaires ;

- Mme/M. Marie-Laure PACREAU, Pascal FAUCHER, suppléants.

1. **La commission « attribution des demandes de subventions des associations » ;**

- Mmes/M Philippe RAIGNÉ (président), Virginie VILLENEUVE (vice-présidente), Marie-Laure PACREAU, Ingrid DULAC titulaires ;

- Mmes Marie-France FAURE, Anaïs POURSAT, suppléante.

1. **La commission « développement économique - urbanisme » ;**

Mme/MM Philippe RAIGNÉ (président), Denis TAURON (vice-président), Jean Claude SAUTOUR, Marie-France FAURE, Damien FAUCHER, titulaires ;

- MM pascal FAUCHER, Didier BROUSSE, suppléants.

1. **La commission « investissement gros matériel (supérieur à 15 K€) ».**

Mme/MM Philippe RAIGNÉ (président), Denis TAURON (vice-président), Pascal FAUCHER, Damien FAUCHER, titulaires ;

-Mme/M. Marie-France FAURE, Jean Claude SAUTOUR, suppléants

1. **La commission « bâtiments, patrimoine et environnement (supérieur à 10 000€) »** (réfection, entretien des bâtiments et infrastructures, construction,..) ;

- Mmes/MM Philippe RAIGNÉ (président), Marie-Noëlle DEBLOIS (vice-présidente), Pascal FAUCHER, Catherine DEBORD, titulaires ;

- Mmes Marie-Laure PACREAU, Corinne JEANDILLOU, suppléantes.

1. **La commission « voirie et réseaux divers »** (voirie, réseaux téléphonique, électrique, fibre,…);

- Mme/MM Philippe RAIGNÉ (président), Denis TAURON (vice-président), Pascal FAUCHER, Damien FAUCHER, titulaires ;

Mme/M Anaïs POURSAT, Didier BROUSSE, suppléants ;

**Commission d’appel d’offre :**

MM et Mme RAIGNÉ Philippe, SAUTOUR Jean Claude, DEBLOIS Marie-Noëlle, membres titulaires

Mmes FAURE Marie-France, PACREAU Marie-Laure, DULAC Ingrid, membres suppléants

**Commission de contrôle des listes électorales :**

les cinq membres titulaires suivants :

*Marie-France FAURE, Anaïs POURSAT, Ingrid DULAC, Damien FAUCHER, Jean-Claude BELLIER.*

les deux membres suppléants suivants :

*Pascal FAUCHER, Didier BROUSSE*

**Correspondant défense et sécurité routière :**

Ingrid DULAC

**AFFAIRES DIVERSES**

* Marie-Noëlle DEBLOIS donne lecture du courrier de la communauté de communes Briance Combade concernant le réseau d’eau usées traversant la parcelle où doivent se construire les logements ADAP. La déviation de la canalisation sera prise en charge en totalité par le service SPANC pour un montant de 3 074.07€.
* Terrain Les Puits : monsieur le Maire a rencontré Sébastien COMBEAUDOUX afin d’éclaircir les choses suite aux informations divulguées lors du dernier Conseil. Ce dernier a bien cessé son activité avec la vente de son fond de commerce à la société PORCHER qui reprend la garantie de tracteur SAME EXPLORER. La vente se ferait à la SCI COMBEAUDOUX pour continuer l’activité de la SAS COMBEAUDOUX dont le siège social serait basculé sur Linards. Monsieur le maire va donc continuer les négociations.
* Nettoyage des réservoirs d’eau potable : sur le territoire de Briance Combade, six des 30 réservoirs ont été sélectionnés pour être nettoyer dont deux à Linards. Les travaux auront la semaine 43 ; des perturbations sur le réseau sont donc attendues. Le but est d’améliorer la qualité de l’eau. Des tracts d’information seront distribués par les élus en même temps que les flyers sur l’adressage et le dernier bulletin d’info.
* Eoliennes : la société VALECO a procédé à une étude d’implantation sur la commune ; trois zones répondent aux caractéristiques nécessaires : les Thuilières, le Bouquet, Comailhac. Les élus ne sont, en majorité, pas favorables à ce projet.
* Un nouvel abri bus va être installé par le Conseil régional.

Séance levée à 22 h 40